



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

[@CGET\\_gouv](https://twitter.com/CGET_gouv)

Paris, le 13 février 2018

## **Une étude internationale pour développer le tourisme fluvial en France**

Le secteur du tourisme fluvial est porteur d'un fort potentiel économique : 500 M€ de retombées économiques annuelles en France.

Dans ce contexte, la Direction générale des entreprises (DGE) et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ont étudié les meilleures pratiques internationales transposables en France en matière de tourisme fluvial. Une étude, confiée à un groupement de prestataires, a été réalisée sur les activités et les retombées touristiques liées au fleuve.

Cette étude a permis d'identifier :

- les meilleures pratiques observées à l'étranger en matière de tourisme fluvial (exemple des bonnes pratiques observées en matière de rejet des eaux usées sur le Canal Rideau au Canada ou sur les lacs mecklembourgeois) ;
- les principales innovations, que ce soit sur le plan technologique (exemple des paquebots de croisières hydrides), d'offre de services, d'intégration du numérique, de retour à l'approvisionnement par la voie d'eau, mais aussi de protection de l'environnement, susceptibles de servir de points de comparaison à nos propres pratiques ;
- la manière dont nos concurrents étrangers ont réussi à construire une image positive du secteur fluvial, en valorisant les atouts de la voie d'eau sur le plan touristique.

La DGE et le CGET se félicitent que cette étude permette d'anticiper un certain nombre de mutations importantes, comme la forte sensibilité des touristes fluviaux étrangers aux questions environnementales. Enrichie de plusieurs exemples inspirés des pratiques observées à l'étranger, mais faisant également un point sur les écueils et les faiblesses françaises en la matière, cette étude émet des recommandations dans le sens d'une meilleure organisation de la mise en tourisme, du développement des projets fluviaux et d'une meilleure promotion des destinations et des pratiques fluviales.

La DGE envisage notamment la création d'un groupe de travail sur l'observation économique du tourisme fluvial, l'instauration d'une journée nationale du tourisme fluvial ainsi que la mise en réseau des acteurs dans le cadre d'un « Club » de la croisière fluviale. « France Tourisme Lab », le réseau national d'incubateurs et d'accélérateurs touristiques porté par la DGE, sera également mobilisé pour renforcer l'accompagnement des entreprises du secteur.

**Consulter la synthèse et télécharger l'étude :** <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme-fluvial/meilleures-pratiques-internationales>



*Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.*



*Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise.*

**Contacts Presse :**

- DGE : Pauline Manier 01 79 84 31 94 - Alexandra Chapon 01 79 84 30 58
- Commissariat général à l'égalité des territoires : Marie-Pierre Ramos 01 85 58 60 53